

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2011

Le 18 février deux mil onze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 11 février 2011 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, FOURNIER Michel, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale

Arrivés en cours de séance : Mme Sophie MITON, Mme Brigitte JEAN, M. Thierry GIRAUDET

Pouvoirs : M. Alain DUPUIS à M. Gérard CHAPEY
Mme Monique FAYARD à Mme Brigitte JEAN

Secrétaire de séance : Christiane DEBAIN

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose d'ajouter quatre délibérations à l'ordre du jour :

- Centre de gestion : Adhésion au pôle de prévention
- Indemnité de conseil du Comptable du Trésor pour l'année 2010
- Encaissement de chèque suite à un sinistre
- Autorisation de signature d'un contrat avec EDF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote du compte de gestion est reporté au conseil municipal de mars.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes Administratifs 2010 : - Communes - Assainissement - Biens sections
- Comptes de gestion 2010
- Affectation des résultats
- Modification des statuts de la Communauté de Communes
- Achat de la parcelle YS 43 par l'EPF/SMAF
- Projets de logements sociaux dans le bourg
- Ouverture de crédits
- Infos sur les commissions
- Questions diverses

1- CENTRE DE GESTION : adhésion au service de médecine préventive et au service prévention :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

• de reconduire pour une durée de 2 ans renouvelable et par tacite reconduction la convention d'adhésion :

- au service de médecine professionnelle, qui s'engage à émettre les mandats dès réception du titre exécutoire de recette émis par le Centre de Gestion en application de l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, à compter du 1er janvier 2011.

- au service de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi qu'au service d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi, en bénéficiant de l'assistance et de l'expertise tant des techniciens de préventions que du psychologue du travail, et en s'engageant à verser la cotisation additionnelle dans les conditions définies par l'article 22 de la loi du 26 janvier 1984, à compter du 1er janvier 2011.

• et de prendre acte que les barèmes actuels pourront être actualisés, par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au pôle de prévention proposé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

2- INDEMNITE DE CONSEIL du comptable du trésor pour l'année 2010

Comme chaque année, Madame le Receveur municipal d'Ennezat vient d'adresser le 12 janvier 2011 le décompte de ses indemnités dues au titre de l'année 2010 :

- Indemnité de conseil :
- Indemnité de confection du budget :

pour un montant de : 687.44 €
La dépense sera inscrite au compte 6225.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

3- ENCAISSEMENT DE CHEQUE SUITE A UN SINISTRE

L'assurance GROUPAMA vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « bris de glace » à l'Espace Sportif.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 685.25 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme en recettes de fonctionnement, au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

4- EDF : autorisation de signature d'un contrat « tarif jaune »

Monsieur le Maire expose que suite au changement du système de chauffage à la salle de la rue du Moulin, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune avec EDF.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

5- COMMUNAUTE DE COMMUNES LIMAGNE D'ENNEZAT : modification des statuts

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 26 janvier 2011, le conseil de Communauté a décidé de procéder à la modification de ses statuts afin de clarifier et préciser l'étendue de ses compétences.

Il ajoute que la modification porte sur la partie B de l'article 2, laquelle sera désormais libellée comme suit :

1. Action sociale d'intérêt communautaire :

Est d'intérêt communautaire la mise en œuvre des actions suivantes :

- a) Gestion de l'EHPAD « le Bosquet »,
- b) Portage des repas à domicile,
- c) Organisation et gestion du service d'aide à domicile,
- d) Organisation et gestion du service de jardinage à domicile, de l'atelier repassage,
- e) Accompagnement d'actions d'insertion.

Conformément aux dispositions des articles 1123.4 et suivants du code de la famille et de l'action sociale, cette compétence sera exercée au travers de la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de manière impérative pour ce qui concerne la gestion de l'EHPAD et du service de portage de repas à domicile et sur décision du Conseil communautaire pour ce qui concerne ses autres composantes.

2. Enfance-Jeunesse :

a) Mise en œuvre et coordination d'un projet éducatif local (3-16 ans) pour les activités se déroulant lors des périodes scolaires et périscolaires, dans lequel est inclus notamment :

- le contrat éducatif local (CEL)
- le contrat enfance jeunesse (CEJ)

La Communauté de communes peut aussi signer tout dispositif qui se substituerait aux précédents contrats ou qui les compléterait.

b) Etude, réalisation, coordination et gestion des structures d'accueil (0-3 ans) nécessaires à l'exercice des compétences suivantes :

- Relais assistantes maternelles,
- Structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil d'Ennezat, micro-crèche de Saint-Laure),
- Accueil de loisirs sans hébergement et activités des enfants en temps périscolaires.

3. Education, Sports et culture

4. Transports scolaires

5. Habitat,

6. Mise en valeur de l'environnement sans changement

7. Petit patrimoine d'intérêt communautaire

8. Tourisme

9. Zones de développement éolien

La Communauté de communes pourra participer au financement des associations dont l'objet relève des compétences ci-dessus indiquées sous forme de participation au fonctionnement de l'association ou à des actions ponctuelle et sera susceptible d'intervenir financièrement pour des manifestations d'intérêt communautaire. Celles-ci devront se dérouler sur son territoire ou avoir le siège associatif sur son territoire ou être susceptible d'avoir des retombées économiques notoires sur le territoire.

Le Maire ajoute que chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications.

Arrivée de Mme Brigitte JEAN.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

6- EPF SMAF : acquisition amiable d'une parcelle

Monsieur le Maire rappelle le projet de rachat de la parcelle cadastrée YS 43 classée en zone AUI dans le cadre des acquisitions foncières en prévision de l'aménagement de l'extension de la Zone Artisanale du Champ-de-Garay. Un accord ayant été trouvé avec les vendeurs, il propose de réaliser cette acquisition, par le biais de L'EPF-Smaf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement Public Foncier-Smaf à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée YS 43 située au lieu-dit Les Charmes.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble évaluée par le service des Domaines (35 000€ pour une surface de 6775 m²).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

7- PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Monsieur le Maire rappelle le programme élaboré avec l'OPHIS concernant les projets suivants :

- 10 logements sociaux (4 situés rue du Pont-Neuf, 3 au presbytère et 4 rue du Général-de-Gaule) pour 50 000 €
- La poste pour 96 000 €
- Une salle associative au presbytère pour 30 000 €
- Une pharmacie

Le coût de l'opération est estimé à 176 000 € pour une réalisation en 2013.

Le projet avec le pharmacien n'est pas totalement validé, mais afin de lancer cette opération, Monsieur le Maire propose de valider ce programme pour la partie communale. Si la pharmacie ne désire pas s'engager, celle-ci serait remplacée par des logements sociaux.

Arrivée de M. Thierry GIRAUDET.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

8- OUVERTURE DE CREDITS : salle des fêtes

Des travaux de réfection de la cuisine (plonge, tablette...) ont été réalisés. Le budget 2011 n'étant pas voté, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2135 opération 091 salle des fêtes, la somme de 2400 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Arrivée de Mme Sophie MITON.

9- COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

M. Pierre PEREZ présente aux élus les Comptes Administratifs 2010

a- COMMUNE

• FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 1 161 848.49 €

011	Charges à caractère général	345 367.43 €	VOTE : Pour à l'unanimité
012	Charges de personnel	500 038.92 €	VOTE : Pour à l'unanimité
65	Charges de gestion courante	129 271.91 €	VOTE : Pour à l'unanimité
66	Charges financières	60 398.69 €	VOTE : Pour à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	135.00 €	VOTE : Pour à l'unanimité
042	Opérations d'ordre	126 636.54 €	VOTE : Pour à l'unanimité

Les recettes s'élèvent à 1 946 415.54 €

013	Atténuation de charges	89 616.60 €	VOTE : Pour à l'unanimité
70	Produits et services	110 990.74 €	VOTE : Pour à l'unanimité
73	Impôts et taxes	793 125.99 €	VOTE : Pour à l'unanimité
74	Dotations et participations	378 406.01 €	VOTE : Pour à l'unanimité
75	Produits de gestion courante	45 194.67 €	VOTE : Pour à l'unanimité
76	Produits financiers	8.75 €	VOTE : Pour à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	89 630.79 €	VOTE : Pour à l'unanimité
042	Opérations d'ordre	35 991.00 €	VOTE : Pour à l'unanimité
002	Excédent de fonctionnement reporté	403 450.99 €	

Soit un excédent de fonctionnement 2010 de **784 567.05 €**

• INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à **752 235.11 €**.

Elles sont constituées comme suit :

- Achat d'équipement ou travaux 203 505.89 €
- Remboursement du capital des emprunts 252 218.86 €
- Créance EPF Smaf 18 285.92 €
- Opération d'ordre 35 991.00 €
- Opérations patrimoniales 188 347.00 €
- Remboursement TLE 1 366.00 €
- Déficit reporté 52 520.44 €

Les opérations suivantes ont été votées à l'unanimité en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Espace Sportif	74 334.70 €	
Voirie urbaine	30 389.25 €	13 458.09 €
Stade	1 438.98 €	
Voirie rurale	437.50 €	11 872.00 €
Espace culturel	1 914.62 €	1 518.99 €
Matériel de voirie	22 521.00 €	
Ecole	4 670.13 €	
Bâtiment divers	15 024.45 €	
Salle des fêtes	1 860.04 €	
Restaurant scolaire	1 002.48 €	
Mairie	49 912.74 €	4 358.00 €
Total	203 505.89 €	31 207.08 €

Les recettes s'élèvent à **631 902.30 €**.

Elles sont composées :

- des subventions perçues pour les travaux : 31 207.08 €
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2009 qui s'élève à 49 536.04 €
- des remboursements du fonds de compensation de la TVA concernant les travaux payés en 2008 qui s'élèvent à 196 818.00 €
- des taxes locales d'équipement pour un montant de 32 106.00 €
- des amendes de police pour un montant de 4 647.00 €
- des dépôts et cautionnement à hauteur de 2 604.64 €
- des opérations patrimoniales à hauteur de 188 347.00 €
- d'opération d'ordre : 126 636.54 €

Le conseil municipal constate un déficit d'investissement de 120 332.81 €.

Compte tenu des restes à réaliser de 237 703.15 € en dépenses et de 4 358.00 € en recettes le conseil municipal décide d'affecter 353 677.96 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

b- ASSAINISSEMENT

• **FONCTIONNEMENT 2010 :**

Compte	DEPENSES	Prévision	CA 2010
6061	Affermage eaux pluviales	22 000,00	21 622,97
6068	Autres matières fournitures	0,00	1 523,67
615	Entretien et réparations	31 424,22	1 166,10
6611	Frais financiers	34 729,00	34 728,44
6226	Mission d'assistance	2 500,00	0,00
6811/042	Dotation aux amortissements	66 341,00	66 340,72
006	Virement à la section Investissement	0,00	
	TOTAL	156 994,22	125 381,90
RECETTES			
002	Résultat reporté d'exploitation	37 534,22	37 534,22
7061	Surtaxe d'assainissement	65 000,00	89 040,80
7063	Subvention Commune	22 000,00	21 622,97
7012	Droits de branchement	2 300,00	350,00
74	Prime Agence Bassin Loire Bretagne		
777/042	Reprise de subvention	30 160,00	28 906,00
	TOTAL	156 994,22	177 453,99
			52 072,09

• **INVESTISSEMENT 2010:**

Compte	DEPENSES	Prévision	Total	CA 2010	RàR 2011
1641	Emprunts	14 802,00	14 802,00	14 801,55	
203	Honoraires + études	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00
2158	Autres travaux	50 150,62	48 690,62	8 160,31	40 530,31
139/040	Amortissement subvention investiss	30 160,00	30 160,00	28 906,00	
2313	Immobilisations corporelles	500,12	13 972,00	6 417,37	
2762	Autre Immobilisation financière		2 390,00	2 388,98	
	TOTAL	134 012,74	148 414,62	60 674,21	78 930,31
RECETTES					
002	Résultat reporté investissement	76 955,62	76 955,62	76 955,62	
1068	autres reserves	0,00	0,00		
21	virement de la section fonctionnement		0,00		
2313	Immobilisations en cours		2 390,00	1 051,67	
1312	subv AGENCE de l'eau/EPINET	1 364,00	1 364,00	1 705,75	
1318	Subv CONSEIL Gal/réseau Epinet	1 364,00	1 364,00	1 364,60	
2158	Autres		0,00	1 337,31	
2313	Amortissement construction	62 557,00	62 557,00	56 639,00	
28158/040	Amortissement installation matériel outillage	3 784,00	3 784,00	9 701,72	
2762	Autres Immobilisations financières		0,00	2 388,98	
	TOTAL	146 024,62	148 414,62	151 144,65	
				90 470,44	

Excédent d'investissement 2010	90 470,44 €
RESTE à réaliser dépenses au 31/12/2010	78 930,31 €

TOTAL	11 540.13 €
Excédent de fonctionnement 2010	52 072.09 €

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2010 et constatant que le compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 52 072.09 €, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

⇒ Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement **52 072.09 €**

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

c- BIENS SECTION EPINET / PUY CHANY

DEPENSES			RECETTES			
	2009	2010			2009	2010
	Prévision	Réalisé			Prévision	Réalisé
Entretien terrains	5 100,00 €					
Entretien voirie	5 258,24 €		7083	Revenus des immeubles	2 900,00 €	2 909,94 €
taxes foncieres	2 000,00 €	1 395,00 €	002	Résultat reporté	9 458,24 €	9 458,24 €
virement section investissement						
Total	12 358,24 €	1 395,00 €		Total	12 358,24 €	12 368,18 €
DEPENSES			RECETTES			
Immobilisations corporelles	505,00 €		001	Résultat reporté	505,00 €	505,00 €
			1068	Excéd fonct capitalisé		
			021	virement de section fonctionnement		
Total	505,00 €	0,00 €		Total	505,00 €	505,00 €

Excédent de fonctionnement : 10 973,18 €

Excédent d'investissement : 505,00 €

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2010 et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 973.18 €, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

⇒ Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement **10 973,18 €**.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

10- INFOS SUR LES COMMISSIONS :

2ème commission :

Suite à des travaux de renforcement du réseau d'eau devant l'Espace culturel, M. BOISSAT propose au conseil municipal de rénover entièrement le bitume pour un montant de 7900,00 €. Ces travaux seront portés au budget 2011. Cette proposition est validée à l'unanimité.

M. ASTIER informe que :

- les plantations prévues vers l'espace sportif et aux abords des jardins communaux des Singles ont été réalisées : haies variées, massifs, arbres d'ornements et arbres fruitiers. Coût total : 5 874 €.
- le puits situé aux Singles a été réalisé pour un coût de 2 907 €.

- les travaux de curage et de débroussaillage des fossés pour la campagne 2010 ont été réalisés par le syndicat Rive droite de la Morge.

3ème commission :

M. GIRAUDET informe que :

- M. le Directeur de l'école publique souhaite qu'un conseil municipal puisse se dérouler en présence des enfants de CM2. La date du conseil municipal de mai leur sera proposée.

6ème commission :

Madame MIZOULE informe que :

- Une personne bénévole de l'Espace culturel propose ses services pour une initiation à l'informatique les lundis de 17 h à 19 h. (Inscription à l'Espace culturel).
- Une conférence sur Marianne est prévue le 20 septembre 2011 à 20 h en collaboration avec la mairie d'Ennezat (salle Espace culturel d'Ennezat).

11- DATES A RETENIR :

- Mercredi 23 février à 9 h : Ouverture des plis « Extension et rénovation école publique »
- Mercredi 23 février à 19 h : Réunion publique Assainissement
- Vendredi 18 mars à 20 h : Conseil municipal

La séance est levée à 22h 45.

ASTIER Raymond

BERNARD Sylvie

BOILE Antoine

BOISSAT Paul

CHAPEY Gérard

CHARCOT Catherine

CHAUVE Pierre

CHERASSE Yvette

CORGER Hervé

DEBAIN Christiane

FOURNIER Michel

GIRAUDET Thierry

JEAN Brigitte

MITON Sophie

MIZOULE Jacqueline

PEREZ Pierre

RASTOIX Pascale